LA NATION MÉTISSE : LA SEULE NATION — ENTRE LES ANGLAIS, LES FRANÇAIS ET LES AUTOCHTONES — À AVOIR RÉELLEMENT PARTICIPÉ À LA FONDATION DU CANADA

JEAN TEILLET

Jean Teillet, CIP, est une avocate spécialisée en droit des Autochtones, particulièrement en droits des Métis. Elle écrit en ce moment un livre sur l'histoire de la nation métisse ; le volume sera publié par Harper Collins en 2017. Jean est l'arrière-petite-nièce de Louis Riel.

Le nationalisme exige une trop grande conviction envers quelque chose qui manifestement n'existe pas.
– E.J. Hobsbawm

Lors de la recherche sentimentale et continue d'une théorie nationale cohérente pour le Canada, nous nous tournons vers les outils du nationalisme. Ceci transparait dans notre récente recherche d'un récit fondateur commun qui, si seulement il était correctement expliqué et compris, nous fournirait un principe organisationnel universel auquel nous pourrions tous adhérer et nous référer. À cette fin, il a été suggéré que nous devrions reconsidérer le Canada comme étant le résultat de trois nations fondatrices — les Britanniques, les Français et les Autochtones. Ceci semble être une bonne idée et le numéro trois résonne bien avec le christianisme. Malheureusement, il n'est ni exact ni approprié d'utiliser cette idée des trois nations fondatrices du Canada.

Cette idée est fausse, car elle amalgame deux concepts différents — la langue et la nation. L'anglais et le français, du moins au Canada, sont des langues — et non pas des nations — et « Autochtone » n'est ni une langue ni une nation. « Autochtone » est un terme générique qui est apposé aux nombreuses nations du Canada qui habitaient ici avant la colonisation européenne. À part une exception notable, les nations autochtones n'ont pas été des participants dans la création de ce pays. Ils en ont été ignorés et exclus. Les traités les ont placés sous la tutelle de l'État, ces peuples n'ont jamais été considérés comme des partenaires fondateurs dans les traités. Ce n'est pas une jolie histoire, mais encore notre histoire — en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones — n'a « pas été si gentiment raisonnable, ni si rationnellement symétrique. » Cette histoire ne peut pas être changée avec des révisions qui ne tiennent pas compte des faits historiques.

Le Canada est une entité politique qui a été créée à partir de négociations. Les partenaires de négociation originaux dans la création du Dominion du Canada en 1867 représentaient les deux langues principales et les deux groupes religieux dominants — les Français / catholiques et les Anglais / protestants — de différentes provinces. À savoir si ces deux groupes se considéraient comme des nations en 1867 est sujet à débats. Mais ce qui est certain, c'est que les deux groupes ont choisi de s'unir en une nation, le Canada. Les conditions sous lesquelles ces deux groupes se sont unis en une nation sont continuellement au cœur de débats nationaux, mais une chose est claire : les nations autochtones n'ont pas été incluses dans le projet national.

Le terme « nation » a été apposé aux différents groupes autochtones dès 1763 dans la Proclamation royale, leur faisant allusion en ces termes : « les nations ou tribus d'Indiens avec lesquels nous sommes liés, et qui vivent sous notre protection. » Si nous considérons le sens premier du terme « nation », qui désigne un groupe d'individus partageant une origine ou une descendance commune, alors les Autochtones formaient bel et bien des nations. Plus tard, le terme « nation » en est venu à être associé à des traditions, aspirations et intérêts communs qui étaient subordonnés à un pouvoir central. Peu importe nos spéculations à propos de l'utilisation originale du terme « nation », une chose est claire. Ce terme ne signifiait pas la même chose autrefois qu'il signifie aujourd'hui. C'est notre monde moderne qui a cherché à associer une culture unie au terme « nation ».

C'est à l'ère des révolutions que ce terme change, lorsque « le peuple » commence à devenir synonyme de « État-nation ». Cette utilisation de « nation » pour se référer à l'État a été évitée durant la Révolution américaine ; ses instigateurs ont pris maintes précautions afin d'éviter de se référer à une seule « nation » et parlaient plutôt de plusieurs « États » unis. C'est de cette façon que les Américains espéraient éviter le concept de gouvernement centralisé et unitaire. De telles idées étaient incompatibles avec la fédération que les Américains espéraient créer. Au lieu de « nation », ils utilisaient « peuple » pour décrire les différents « États » unis en cet agglomérat. Ces peuples unis étaient des unités politiques (États) séparées ne partageant pas, à l'époque, de culture, langue ou religion communes.

Le cas de la Révolution française est complètement différent. Bien que ce fait soit largement ignoré aujourd'hui, il n'y avait pas de langue commune en France à l'époque. En effet, ce fait était maintes fois mentionné durant la révolution. En France, l'idée qui avait propulsé la Révolution française était l'antithèse de celle qui avait animé la Révolution américaine. La France révolutionnaire voulait devenir une nation indivisible. Pour les Français, l'élément essentiel qui définissait la nation était la participation collective — non pas des classes supérieures, mais des masses. Le citoyen de la France devait seulement posséder un sentiment national et le désir d'un gouvernement commun.

Tout ceci nous mène vers la question : qu'est-ce qui constitue un « peuple »? Peut-on simplement agglomérer l'ensemble des personnes vivant sur un même territoire / État avec une identité ethnique, un groupe linguistique unique ou tout autre trait collectif qui permettrait la reconnaissance collective des membres du groupe? Le partage d'une identité ethnique unique ou d'une seule langue n'a joué aucun rôle dans les révolutions américaine et

française. Ce qui était important, c'est que des gens ordinaires se sont réunis pour se battre contre un intérêt particulier. Pour la Révolution française ainsi que la Révolution américaine, les différences ethniques, religieuses et linguistiques ont dû être mises de côté ; il y avait simplement trop de différences pour leur projet commun. Durant ces époques révolutionnaires, les nations ont minutieusement choisi les éléments sur lesquels elles souhaitaient se concentrer : l'origine ethnique, la langue, la religion, le territoire ou les souvenirs historiques communs. Aucun groupe ne revendiquait d'unité par rapport à ces éléments, et, en fait, toute tentative d'en faire ainsi aurait miné les principaux objectifs de ces révolutions.

Les Métis étaient l'une des nations autochtones du Canada. Ils ont déclaré être une nation pour la première fois en 1815-1816. Dans leur autodéclaration, l'utilisation que les Métis font du terme « nation » est tout à fait de leur temps, qui était une époque où plusieurs nouvelles nations dans les Amériques ont vu le jour. La nation métisse revendiquait sa légitimité sur la base de ces racines culturelles qu'elle partageait avec ces ancêtres autochtones. C'était sur la base de cette revendication de vieilles racines associées à de nouvelles fleurs dans l'avancement de leurs intérêts qui a donné au monde le premier aperçu que cette nouvelle nation avait peut-être un avenir.

Notre compréhension moderne d'une nation n'est probablement pas la même que celle que les Métis avaient en tête lorsqu'ils ont déclaré être une nation en 1815-1816. Ils ne se considéraient certainement pas un État-nation. Ils ne revendiquent certainement pas l'exclusivité du territoire, puisqu'ils ne niaient pas les revendications des Autochtones. Ils ne voulaient également pas exclure les commerçants de fourrures ou les *Canadiens*. Ils ne formaient pas d'unité politique à ce moment-là non plus, dans le sens d'un système de gouvernance. La seule gouvernance qu'ils exerçaient à ce moment-là était lors de la chasse au bison, mais elle n'était pas appliquée à aucune autre organisation de leur société. Ils ne possédaient qu'une institution à l'époque, la famille. Ce que ces familles métisses interconnectées avaient en commun était un objectif national et ils ont usé d'une combinaison de force et de négociation pour l'obtenir.

Peut-être que les Métis n'étaient pas une nation à part entière en 1815 en dépit de leurs revendications, mais ils représentaient certainement une nation naissante. Encore là, ils avaient le sentiment qu'ils étaient différents. Cette différence, cette idée qu'ils étaient différents et uniques, était l'idée féconde qui commençait alors à prendre racine. À partir de cette première génération née dans le Nord-Ouest dans les années 1790, l'idée que les Métis étaient différents de leurs parents a continué à prospérer. Lorsque cette cohorte d'individus a atteint l'âge adulte, elle s'est proclamé une nation et a ensuite dirigé ses efforts dans le but d'en devenir une. Partout dans le monde, nous pouvons remarquer qu'une nation nait à chaque fois qu'un groupe important d'individus dans une communauté déclarent en former une, qu'ils agissent afin de protéger leurs intérêts, et, qu'au fil du temps, ces individus s'unissent afin de réaliser cet objectif. En 1870, lorsque le gouvernement provisoire de Louis Riel a commencé à négocier avec le Canada pour l'inclusion de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, les Métis formaient une nation autochtone à part entière.

La nation métisse était la seule nation parmi les « peuples autochtones du Canada » qui a été un partenaire actif lors des négociations menant à la fondation du Canada. Il est, par conséquent, exact d'inclure la nation métisse comme l'une des nations fondatrices du Canada. Si nous acceptons l'idée que ni les Anglais ni les Français ne formaient de nations en 1867, alors il peut être exact d'affirmer que la nation métisse était, en fait, la seule nation — entre les Anglais, les Français et les Autochtones — à avoir participé à la fondation du Canada.

En 1992, des résolutions unanimes à l'Assemblée législative du Manitoba, à la Chambre des communes et au Sénat ont reconnu les contributions de Louis Riel dans la création de ce pays. La résolution approuvée par la Chambre des communes et le Sénat est la suivante :

Que la Chambre note que le peuple métis de la terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest a pris, au moyen des structures et des procédures démocratiques, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger les vies, les droits et les biens de la population de la rivière Rouge ;

Que la Chambre note que, en 1870, sous le leadership de Louis Riel, les Métis de la rivière Rouge ont adopté une Liste des droits ;

Que la Chambre note que, en se fondant sur cette Liste des droits, Louis Riel a négocié les conditions d'admission de la terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest dans le Dominion du Canada ;

Que la Chambre note que ces conditions d'admission font partie de la Loi sur le Manitoba *;*

Que la Chambre note que, après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes ;

Que la Chambre note que, en 1885, Louis Riel a payé de sa vie le fait qu'il était à la tête d'un mouvement qui a lutté pour le maintien des droits et liberté du peuple métis ;

Que la Chambre note que la Loi constitutionnelle de 1982 *reconnaît et confirme les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des Métis ;*

Que la Chambre note que, depuis la mort de Louis Riel, le peuple métis honore sa mémoire et poursuit son œuvre dans la lutte honorable pour le respect de ces droits ;

Que la Chambre reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération ; et

Que la Chambre appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis.

Les peuples autochtones ont tous été des participants lors de la fondation du Canada tel qu'il existe aujourd'hui. Malheureusement, leur rôle dans cette histoire est, dans l'ensemble, triste. Ils ne devraient pas être inclus maintenant à cause de notre tentative malavisée d'atténuer un sentiment de culpabilité à l'égard de notre traitement collectif de ces habitants du Canada. L'inclusion des peuples autochtones dans les thèmes centraux de ce pays est une bonne idée. Mais cette inclusion devrait peut-être être comprise comme une façon d'ouvrir un dialogue plus inclusif. À cet égard, cela serait une meilleure

idée de reconnaître que la Confédération est incomplète et qu'elle le restera jusqu'au moment où les peuples autochtones y sont pleinement inclus. Un Canada vraiment juste et démocratique devrait diriger ses efforts vers une inclusion moderne de ces peuples dans toutes les histoires que nous créons pour notre avenir — dans nos aspirations et économies, et dans nos récits culturels, spirituelles et historiques. L'inclusion ne signifie pas réviser le passé avec des mythes sur l'inclusion des Autochtones. À l'exception de la nation métisse, qui est la seule nation autochtone qui a participé activement et positivement aux négociations ayant mené à la fondation de ce pays, nous sommes aujourd'hui le produit de l'exclusion des Autochtones. Commençons là, avec les faits historiques, puis changeons l'exclusion à partir de maintenant afin que nous puissions partager de nouvelles et meilleures histoires au sujet du Canada, des histoires qui incluent les peuples autochtones.